

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
**Stewart Investors Global Emerging Markets
(ex China) Leaders Fund**

Identifiant d'entité juridique :
25490012JPCPAREL2Q93

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental : 40 %**



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social : 90 %**



Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables**



Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?

L'objectif durable du Fonds est d'investir dans des sociétés qui contribuent au développement durable et en tirent parti, et qui obtiennent des résultats durables positifs sur le plan social et environnemental. Toutes les sociétés dans lesquelles le produit financier investit contribuent à l'amélioration du développement humain, tandis que nombre d'entre elles contribuent également à des résultats positifs en matière d'environnement.

Afin d'atteindre l'objectif durable, chaque investissement sera analysé en fonction des critères d'évaluation de durabilité du Gestionnaire d'investissement, tels que définis dans la politique d'investissement et devra les respecter

Résultats sociaux positifs

Le Gestionnaire d'investissement évalue les résultats sociaux positifs en se référant aux piliers du développement humain ci-dessous. Stewart Investors a développé ces piliers du développement humain en se référant, entre autres, à l'Indice de développement humain des Nations unies. Les piliers sont décrits plus en détail dans la réponse à la question sur les indicateurs de durabilité ci-dessous.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Résultats environnementaux positifs

Le Gestionnaire d'investissement évalue les résultats positifs sur le plan environnemental en se référant aux solutions climatiques développées par Project Drawdown⁶, une organisation à but non lucratif qui a cartographié, mesuré et modélisé plus de 90 solutions différentes qui, à ses yeux, contribueront à atteindre le « drawdown », c'est-à-dire le moment où les émissions cesseront d'augmenter et commenceront à diminuer régulièrement. Les solutions sont décrites plus en détail dans la réponse à la question sur les indicateurs de durabilité ci-dessous.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?**

Cadres de durabilité

Le Gestionnaire d'investissement cherche à identifier et à investir dans des entreprises qui, selon lui, ont des perspectives de rendement financier positif à long terme et qui contribuent au développement durable et en bénéficient. Le Gestionnaire d'investissement considère qu'une société contribue au développement durable et en tire parti si ses activités conduisent à des résultats positifs sur le plan social (tels que définis ci-dessous) et peuvent également contribuer à des résultats positifs sur le plan environnemental (tels que définis ci-dessous).

La contribution des investissements des Fonds aux résultats sur le plan social et environnemental est évaluée en fonction de deux indicateurs-cadres : les piliers du développement humain de Stewart Investors et les solutions climatiques de Project Drawdown.

Pour déterminer si une société « contribue au développement durable et en tire parti », Stewart Investors examinera si :

- il existe un lien direct⁷ ou favorable (habilitant)⁸ entre les activités de la société et la réalisation d'un résultat social ou environnemental positif ;
- la société peut tirer parti de toute contribution à des résultats positifs sur le plan social et environnemental grâce à des facteurs de revenus ou de croissance inhérents à son modèle d'affaires, à des initiatives stratégiques soutenues par la recherche et le développement ou à des dépenses d'investissement, ou à sa solide culture d'entreprise, par exemple en matière d'équité et de diversité ; et
- la société reconnaît les résultats négatifs potentiels sur le plan social et environnemental associés à ses produits ou à ses services et s'efforce de minimiser ces résultats, par exemple une société qui vend des produits alimentaires nutritifs abordables dans des emballages en plastique, mais qui étudie d'autres options d'emballage.

Résultats sociaux positifs

Le Gestionnaire d'investissement n'investira dans une entreprise que si Stewart Investors estime que ses activités mènent à un résultat social positif.

Le Gestionnaire d'investissement évalue les résultats sociaux positifs en se référant aux piliers du développement humain ci-dessous. Stewart Investors a développé ces piliers du développement humain en se référant, entre autres, à l'Indice de développement humain des Nations unies.

- Santé et bien-être : accès à des aliments sûrs, abordables et nutritifs, à des soins médicaux et à des produits d'hygiène.
- Infrastructures physiques : accès à une énergie, à un logement, à de l'eau et à des installations sanitaires fiables, abordables et sûrs.
- Bien-être économique : accès à un emploi sûr et productif, à des services financiers et aux nécessités matérielles.
- Opportunités et autonomisation : accès à l'éducation et à la formation, aux technologies de l'information et de la communication, aux transports et à la logistique.

Résultats environnementaux positifs

Le Gestionnaire d'investissement évalue les résultats positifs sur le plan environnemental en se référant aux solutions climatiques développées par Project Drawdown⁹, une organisation à but non lucratif qui a cartographié, mesuré et modélisé plus de 90 solutions climatiques différentes qui, à ses yeux, contribueront à atteindre le « drawdown », c'est-à-dire le moment où les gaz à effet de serre dans l'atmosphère cesseront d'augmenter et commenceront à diminuer régulièrement.

Vous trouverez ci-dessous une liste des solutions climatiques, ainsi que des exemples correspondants qui, selon le Gestionnaire d'investissement, conduisent à des résultats positifs sur le plan environnemental : Vous trouverez ci-dessous une liste des solutions climatiques, ainsi que des exemples correspondants qui, selon le Gestionnaire d'investissement, conduisent à des résultats positifs sur le plan environnemental :

1. Système alimentaire : agriculture durable, production alimentaire et distribution de produits et de services liés à l'alimentation
2. Énergie : adoption d'énergie renouvelable et d'autres énergies propres, ainsi que de technologies connexes
3. Économie et industries circulaires : amélioration de l'efficacité, réduction des déchets et nouveaux modèles d'affaires pour fermer les boucles de ressources dans les chaînes de valeur linéaires et les processus de production
4. Développement humain : promotion des droits de l'homme et de l'éducation qui favorisent la conservation de l'environnement et l'utilisation durable des ressources
5. Transports : technologies de transport efficaces et augmentation des options de transport sans combustibles fossiles
6. Bâtiments : produits et services qui réduisent l'empreinte environnementale de l'environnement bâti, y compris l'efficacité énergétique, l'électrification, l'amélioration de la conception et l'utilisation de matériaux alternatifs
7. Eau : méthodes moins énergivores pour le traitement, le transport et le chauffage de l'eau
8. Conservation et restauration : soutien aux chaînes d'approvisionnement, aux opérations et aux impacts en fin de vie sans déforestation et avec régénération de l'environnement

Les solutions environnementales ne s'appliqueront pas nécessairement à toutes les sociétés.

Aucune pondération fixe n'est attribuée aux indicateurs de qualité, aux piliers du développement humain ou aux solutions climatiques dans le cadre des évaluations respectives de la qualité ou de la durabilité étant donné que la pertinence de chaque facteur varie d'une société à une autre en fonction du modèle d'affaires de la société concernée, de son secteur d'activité, et/ou de la zone géographique où elle mène ses activités et, dans certains cas, un facteur donné peut ne pas être important et ne pas être évalué dans son intégralité.

De plus amples informations sur les contributions des sociétés dans lesquelles le produit financier investit au développement durable sont disponibles sur le site Internet du Gestionnaire d'investissement et sur l'outil Portfolio Explorer.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le Fonds investit uniquement dans des sociétés qui contribuent au développement durable et en tirent parti, et qui obtiennent des résultats positifs sur le plan social et environnemental. Toutes les sociétés dans lesquelles le produit financier investit contribuent à l'amélioration du développement humain, et nombre d'entre elles contribuent également à des résultats positifs sur le plan environnemental.

L'exposition du Fonds à des produits, services ou pratiques préjudiciables ou controversés est surveillée au moins une fois par trimestre. Le Gestionnaire d'investissement applique un seuil de revenus de 5 % aux produits et services préjudiciables qui génèrent des revenus. Dans d'autres domaines où les activités préjudiciables ou controversées n'affectent pas les revenus (par exemple, les problèmes liés aux employés ou à la chaîne d'approvisionnement), le Gestionnaire d'investissement utilise des analyses internes et des recherches effectuées par des fournisseurs externes pour contrôler et évaluer les sociétés.

En cas d'exposition importante à des activités préjudiciables, le Gestionnaire d'investissement :

- réexaminera les recherches et la proposition d'investissement concernant la société, en notant la réponse lorsqu'il estime qu'elle est appropriée,
- s'engagera auprès de la société s'il a besoin d'informations supplémentaires ou s'il souhaite encourager une amélioration des pratiques et une résolution appropriée des problèmes, cèdera la position dans la société concernée si l'engagement a échoué ou si un comportement suscite des préoccupations quant à la qualité et à l'intégrité de la direction de la société. Tout investissement détenu dans une société ayant une exposition importante à des produits et services préjudiciables sera divulgué sur le site Internet de Stewart Investors, et les raisons du maintien exceptionnel de ladite participation seront expliquées. Des exceptions peuvent exister si une entreprise met fin à une activité commerciale historique (auquel cas elle fera l'objet d'un engagement et sera encouragée à cesser l'activité concernée), si une entreprise n'augmente pas ses dépenses d'investissement ou si elle n'est exposée qu'indirectement à une industrie ou à une activité préjudiciable, par exemple, une entreprise fabriquant des produits de sécurité pour un large éventail d'industries peut également avoir des clients dans le secteur des combustibles fossiles ou de la défense.

La position du Gestionnaire d'investissement en matière de produits et services préjudiciables et controversés, ainsi que d'exclusions d'investissement est disponible sur le site Internet de Stewart Investors : <https://www.stewartinvestors.com/all/insights/our-position-on-harmful-and-controversial-products-and-services.html>

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des incidences négatives pertinents pour chaque société dans laquelle le Fonds investit sont pris en compte par le biais de la recherche ascendante du Gestionnaire d'investissement, de l'engagement auprès de la société, du respect de sa position affichée en matière de produits et services préjudiciables et controversés, des politiques d'exclusion à l'échelle du Groupe et du recours à des prestataires de recherche tiers.

Le Gestionnaire d'investissement rencontre et assure la liaison avec les entreprises sur une base continue et évalue continuellement leurs références et leur qualité en matière de durabilité. Si le Gestionnaire d'investissement identifie des changements dans le positionnement d'une entreprise en matière de qualité ou de durabilité lors de réunions, d'un suivi continu et d'un examen de ses rapports annuels, il réévaluera l'investissement.

En outre, le portefeuille du Fonds est évalué de façon continue par des prestataires de services externes, qui effectuent notamment une surveillance des controverses, de l'implication dans certains produits, de l'empreinte carbone et d'autres indicateurs d'incidences, ainsi que du respect des normes sociales.

Les principaux Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité (tels que prescrits dans le Règlement SFDR) sont intégrés à l'analyse de l'entreprise, aux discussions d'équipe et au programme d'engagement du Gestionnaire d'investissement. Aucun investissement dans le portefeuille ne doit causer de préjudice important, sur la base de l'évaluation de l'indicateur d'incidence négative. Il est possible qu'un investissement ne cause pas de préjudice important mais qu'il ait des incidences négatives sur la durabilité. Le cas échéant, le Gestionnaire d'investissement s'engagera auprès de la société directement, ou dans le cadre de collaborations avec d'autres institutions financières.

Selon la nature du problème et la réponse apportée par la société, les mesures du Gestionnaire d'investissement peuvent aller de :

- l'examen des recherches et de la proposition d'investissement concernant la société, en notant la réponse lorsqu'il estime qu'elle est appropriée,
- l'engagement auprès de la société s'il a besoin d'informations supplémentaires ou s'il souhaite encourager une amélioration des pratiques et une résolution appropriée des problèmes,
- si l'engagement a échoué ou si les activités préjudiciables font partie d'un comportement qui soulève des préoccupations quant à la qualité et à l'intégrité de la direction, Stewart Investors n'investira pas ou cèdera la position dans la société concernée de manière appropriée en tenant compte du meilleur intérêt des investisseurs (le cas échéant).

Le Gestionnaire d'investissement inclura également des données au niveau des produits sur les indicateurs des PAI dans les rapports périodiques du Fonds en vertu du Règlement SFDR.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le Gestionnaire d'investissement procède à un suivi continu des sociétés détenues pour détecter tout changement apporté à leurs stratégies. Le portefeuille du Fonds est évalué trimestriellement par un prestataire de services externe pour vérifier sa conformité aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, aux normes mondiales des Nations unies et à l'exposition aux secteurs à haut risque. Le Gestionnaire d'investissement reçoit également des mises à jour régulières d'un service de surveillance des controverses. Si des problèmes sont ainsi soulevés, le Gestionnaire d'investissement les examinera et les intégrera à l'analyse des investissements et, selon les circonstances, il pourra engager des discussions avec la société en question, et, si nécessaire, il cèdera sa participation pour s'assurer que le portefeuille respecte toujours les principes qui sont au cœur de la philosophie d'investissement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion principale de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

- Oui** Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pertinentes pour chaque société dans laquelle le Fonds investit sont prises en compte par le biais de la recherche ascendante du Gestionnaire d'investissement, de l'engagement auprès de la société, du respect de sa position affichée en matière de produits et services préjudiciables et controversés, des politiques d'exclusion à l'échelle du Groupe et du recours à des prestataires de recherche tiers.

Le Gestionnaire d'investissement rencontre et assure la liaison avec les entreprises sur une base continue et évalue continuellement leurs références et leur qualité en matière de durabilité. Si le Gestionnaire d'investissement identifie des changements dans le positionnement d'une entreprise en matière de qualité ou de durabilité lors de réunions, d'un suivi continu et d'un examen de ses rapports annuels, il réévaluera l'investissement.

Le portefeuille du Fonds est évalué de façon continue par des prestataires de services externes, qui effectuent notamment une surveillance des controverses, de l'implication dans certains produits, de l'empreinte carbone et d'autres indicateurs d'incidences, ainsi que du respect des normes sociales.

Ces informations sont intégrées à l'analyse de l'entreprise, aux discussions d'équipe et au programme d'engagement du Gestionnaire d'investissement.

- Non**



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

La stratégie d'investissement du Gestionnaire d'investissement est fondée sur le principe de la gestion saine (stewardship). Ce principe se rapporte à la capacité et à la volonté des propriétaires et des dirigeants de sociétés de prendre de bonnes décisions à long terme au nom des entreprises qu'ils dirigent, tout en conciliant efficacement et de manière éthique les intérêts de l'ensemble des parties prenantes. Le Gestionnaire d'investissement adopte une approche ascendante (c'est-à-dire une analyse des entreprises individuelles plutôt que des pays ou des secteurs) et qualitative pour dénicher et investir dans des entreprises qui, selon lui, (a) sont à la fois de bonne qualité et (b) contribuent au développement durable et en bénéficient, en partant du principe que leurs activités facilitent ou encouragent la réalisation de résultats positifs sur le plan social et environnemental.

Le Gestionnaire d'investissement est fermement convaincu que ces sociétés sont moins exposées aux risques et sont mieux placées pour fournir des rendements positifs ajustés du risque à long terme (c'est-à-dire des rendements qui tiennent compte du risque associé à l'investissement). Le Gestionnaire d'investissement estime que cette approche aidera à préserver le capital des clients sur des marchés volatils et en baisse, permettant ainsi une capitalisation régulière des rendements tout au long des cycles économiques.

Le Gestionnaire d'investissement ne fixe pas de seuils quantitatifs pour intégrer des considérations de durabilité ou ESG, mais évalue plutôt les antécédents et le modèle d'affaires d'une société par rapport aux cadres de qualité et de durabilité et émet des jugements qualitatifs.

La stratégie d'investissement se caractérise par une focalisation exclusive sur les entreprises qui contribuent au développement durable et en tirent parti ; une approche de sélection et d'évaluation continue des investissements fondée sur la recherche, les fondamentaux et une analyse ascendante ; l'accent sur les attributs de qualité et de durabilité de chaque entreprise ; l'accent sur la gouvernance et la gestion saines de l'entreprise ; un horizon d'investissement à long terme et un engagement en faveur des échanges afin de répondre aux préoccupations et aux problématiques liées à la durabilité.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

● **Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?**

Le Gestionnaire d'investissement évalue chaque entreprise dans laquelle il envisage d'investir en fonction de sa contribution au développement durable, et il n'investira que dans des entreprises qui contribuent positivement au développement durable. Le Gestionnaire d'investissement ne fixe pas de seuils quantitatifs dans ces domaines, mais cherche plutôt des preuves fondées sur les antécédents de l'entreprise, son modèle d'affaires et en référence à des cadres crédibles de développement durable. En particulier, le Gestionnaire d'investissement considère qu'une société contribue au développement durable et en tire parti si ses activités conduisent à des résultats sociaux positifs et peuvent également contribuer à des résultats positifs sur le plan environnemental. La contribution des investissements aux résultats sur le plan social et environnemental est évaluée en fonction de deux indicateurs-cadres : les piliers du développement humain de Stewart Investors et les solutions climatiques de Project Drawdown. Ils sont décrits en détail dans la réponse à la question « Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ? ».

En outre, bien que cela ne fasse pas partie du processus de sélection des investissements durables, le Gestionnaire d'investissement applique une évaluation de la qualité à tous les investissements. Cette évaluation tient compte de la qualité de la gestion, de la qualité de la franchise et de la qualité des données financières, chacune étant décrite plus en détail dans le Prospectus.

● **Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?**

Le Gestionnaire d'investissement entreprend l'analyse des pratiques de gouvernance d'entreprise, tant au niveau du conseil d'administration que dans l'exécution opérationnelle, comme partie essentielle de la philosophie, de la stratégie et du processus d'investissement, de la génération d'idées à la recherche en passant par la taille des positions et l'engagement. L'analyse s'efforce de déterminer si la culture d'entreprise, la propriété et les avantages se combinent pour créer une approche de gouvernance qui équilibre les intérêts de toutes les parties prenantes, à savoir les travailleurs, l'environnement, les fournisseurs, les communautés locales, les clients ou encore les actionnaires.

Les domaines d'intérêt peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, l'indépendance et la diversité des administrateurs de l'organe de gouvernance, les structures de rémunération, le taux de rotation du personnel, la longévité de la direction, les conditions accordées aux fournisseurs telles que les délais de paiement, les politiques et pratiques d'allocation du capital, les politiques et pratiques fiscales, ainsi que le comportement des sociétés (à savoir agissent-elles bien au-delà des attentes leur permettant de conserver leur licence sociale d'exploitation).

En complément des recherches documentaires, des échanges et des réunions ont lieu avec les actionnaires, les dirigeants et les administrateurs indépendants des sociétés afin de renforcer la conviction dans les pratiques de gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit. Des recherches sur mesure et indépendantes sont commandées sur des sujets de durabilité allant des produits chimiques dangereux dans la production de peinture aux minerais de conflit dans les chaînes d'approvisionnement électroniques, afin de comprendre comment les entreprises s'acquittent de leurs responsabilités sociales et environnementales.

Une analyse effectuée trimestriellement par des fournisseurs de données tiers est utilisée pour évaluer et contrôler si les sociétés dans lesquelles le produit financier investit respectent les standards de meilleures pratiques en matière de gouvernance, les normes internationales et les controverses, et pour évaluer si elles répondent aux attentes en matière de gouvernance.

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.



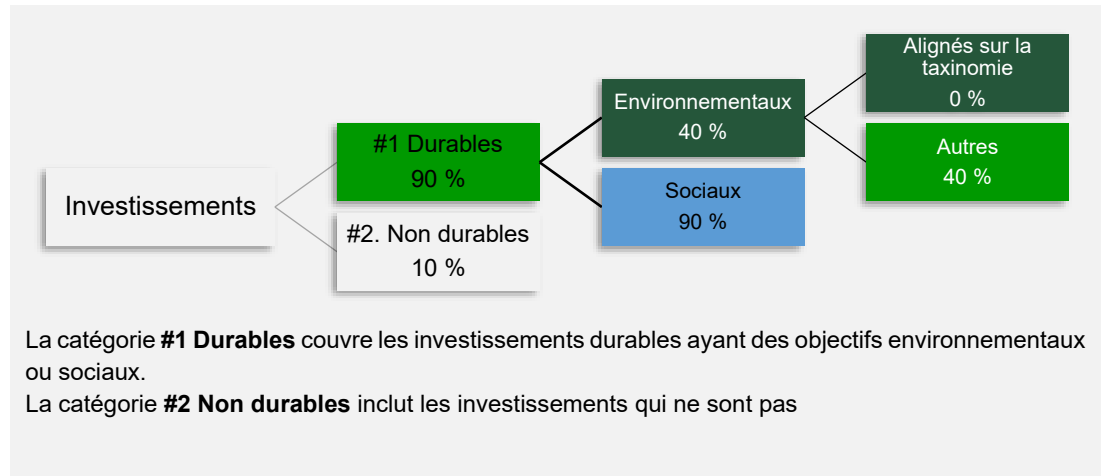
Quelle est l'allocation des actifs et la proportion minimale d'investissements durables ?

Le Fonds investit principalement (au moins 90 % de sa Valeur nette d'inventaire) dans des sociétés bien placées pour contribuer au développement durable et en tirer parti.

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas

● Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Le Fonds ne peut avoir recours à des produits dérivés qu'à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Il n'est pas prévu que le Fonds utilise des produits dérivés à des fins d'investissement.

● Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹⁰ ?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

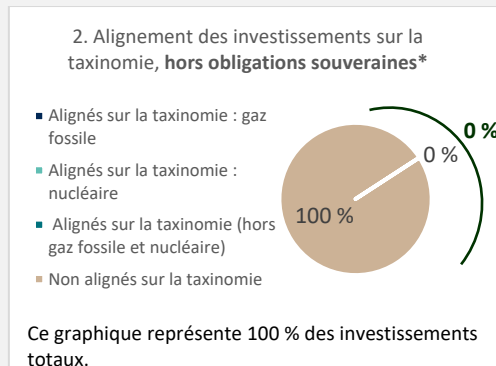
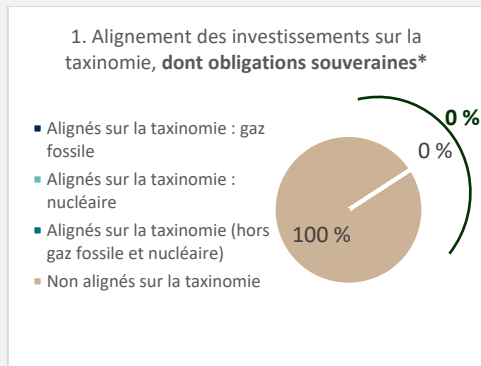
Le Fonds ne cherche pas explicitement à investir dans une mesure minimale dans des actifs alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le respect des exigences de la taxinomie de l'UE pour déterminer l'alignement n'est pas soumis à la certification d'un auditeur ou un examen tiers. Les informations relatives à l'alignement sur la taxinomie de l'UE sont basées sur les données reçues d'un fournisseur tiers. Le degré d'alignement sur la taxinomie de l'UE est mesuré sur la base du chiffre d'affaires.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en bleu marine le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Fonds ne cherche pas explicitement à investir dans une mesure minimale dans des actifs alignés sur la taxinomie de l'UE. Ainsi, la proportion minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Chacun des investissements du Fonds mène à des résultats positifs sur le plan social et peut également contribuer à des résultats environnementaux. Les entreprises sont sélectionnées à des fins d'inclusion dans le portefeuille sur la base d'une analyse ascendante. Le Fonds disposera d'une proportion minimale de 40 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental. Le Fonds ne cible pas activement les actifs alignés sur la taxinomie de l'UE. Par conséquent, le montant minimum peut être nul.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif social ?

Chacun des investissements du Fonds mène à des résultats positifs sur le plan social et peut également contribuer à des résultats environnementaux. Chaque société dans laquelle le produit financier investi doit contribuer de manière tangible à au moins un des piliers du développement humain du Gestionnaire d'investissement décrits ci-dessus, de sorte qu'au moins 90 % des investissements soient alignés sur un objectif social.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les actifs relevant de la catégorie « #2 Non durables » sont des liquidités et quasi-liquidités détenues en attente d'investissement pour répondre aux besoins de liquidité, ou des actifs détenus afin de permettre une sortie opérationnelle efficace des positions. Les liquidités sont détenues par le dépositaire. La conformité à la politique d'esclavage moderne du Groupe First Sentier des prestataires de services du Fonds pour ces actifs fait l'objet d'une analyse et d'une évaluation.



Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si l'objectif d'investissement durable est atteint ?

Aucun indice de référence durable n'a été désigné pour comparer la performance de ce Fonds.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Comment l'indice de référence tient-il compte des facteurs de durabilité afin d'être constamment aligné sur l'objectif d'investissement durable ?**
Non applicable.
- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?**
Non applicable.
- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?**
Non applicable.
- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?**
Non applicable.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site Internet :

<https://www.stewartinvestors.com/all/how-we-invest/our-approach/portfolio-explorer.html>

<https://www.stewartinvestors.com/all/insights/our-position-on-harmful-and-controversial-products-and-services.html>